

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale, la hausse surprise des moyens du portefeuille des députés fait débat

La dotation matérielle des députés permet de financer les frais professionnels ou les trajets de taxi. Son augmentation de 15 % au 1er février est critiquée par certains élus, qui parlent d'« un timing inapproprié ».

Par Mariama Darame

Publié hier à 19h14, mis à jour à 08h28 · Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés



A l'Assemblée nationale, à Paris, le 12 janvier. CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP

Les députés n'ont réellement pris connaissance de la nouvelle qu'à partir de la révélation de l'information par le média en ligne *La lettre A*, le 25 janvier. D'autres l'ont apprise ces derniers jours par les messages contrariés, voire incendiaires, de certains de leurs électeurs, scandalisés à l'idée que leurs élus puissent bénéficier de davantage de moyens.

A partir du 1^{er} février 2021, le plafond de la dotation matérielle des députés (DMD) qui s'élève à 18 950 euros par an pour les élus métropolitains, est relevé de 15 %, soit 2 842,50 euros supplémentaires par an, à la disposition de chaque élu au Palais-Bourbon jusqu'au premier semestre 2022. La DMD permet de financer les frais professionnels postaux (timbres et courriers), de téléphonie et d'Internet, mais aussi les trajets de taxi pour les députés et leurs collaborateurs, et maintenant, le matériel informatique.

La décision a été entérinée le 14 janvier lors d'une réunion du bureau de la questure, chargée de la gestion administrative et financière de l'Assemblée nationale. Elle aurait pu rester anecdotique si seulement elle n'avait pas été l'objet d'une vive opposition de la part de Laurianne Rossi, députée La République en marche (LRM) des Hauts-de-Seine et questeuse. Ses collègues, le premier questeur de l'Assemblée, Florian Bachelier (LRM, Ille-et-Vilaine) et le député (Les Républicains, LR) des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti, ont tous deux lancé et soutenu la mesure malgré les mises en garde de M^{me} Rossi évoquant « *un timing inapproprié* ». A cette occasion, les désaccords entre les deux questeurs LRM se sont ravivés. « *Augmenter cette enveloppe dans le contexte actuel ne se justifiait pas. C'est très difficilement explicable surtout quand on regarde les statistiques d'utilisation de cette enveloppe* », défend M^{me} Rossi.

Lire aussi la tribune : Politique : « Les élus ne cherchent pas à s'enrichir systématiquement »

Dans le rapport de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 2021, le rapporteur Christophe Naegelen (Union des démocrates et indépendants, UDI, Vosges) soulignait ainsi qu'en 2019 les députés consommaient en moyenne 54,14 % des fonds de leur DMD. Selon plusieurs sources internes, seulement une cinquantaine aurait dépassé le plafond de leur DMD au 31 décembre 2020 sur les 577 élus de l'Assemblée.

« Signe très négatif »

Une partie des députés commence à s'interroger sur la pertinence d'une telle hausse en fin de mandature, alors que, depuis le début de la pandémie de Covid-19, les déplacements, les événements publics et les représentations en circonscription sont particulièrement limités. Même à Paris, les députés sont invités à respecter la jauge de 50 % au Palais-Bourbon et donc se déplacent beaucoup moins.

« *Je suis intimement convaincue que les dépassements d'enveloppe de certains sont la raison d'être de cette augmentation et je ne trouve pas ça très juste. Le signe qu'on envoie est quand même très négatif* », estime la députée (LR) du Jura Marie-Christine Dalloz, présidente de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

Lire aussi | Depuis le scandale des notes de frais au Royaume-Uni, une autorité contrôle les dépenses des députés

Face aux critiques naissantes, M. Bachelier justifie cette hausse par la nécessité pour les députés de garder un lien avec les citoyens, à défaut de pouvoir aller à leur rencontre dans la période actuelle. « *Ces moyens doivent permettre d'avoir plus de capacité pour renforcer leurs équipes et leur permettre de mieux dialoguer avec leurs concitoyens* », explique-t-il en évoquant l'achat de matériel informatique et l'envoi massif de courriers.

Déjà en 2019, le premier questeur avait été épinglé pour avoir augmenté le budget hébergement des députés de 900 euros à 1 200 euros. S'étant fait le chantre de l'orthodoxie budgétaire depuis son arrivée en 2017 à la questure, M. Bachelier revendique une économie de « *55 millions d'euros* » en trois ans. Selon lui, les 1 640 000 euros qui sont budgétés « *ne coûtent absolument rien aux Français* » et seront compensés avec les autres baisses de dépenses en cette période de crise sanitaire.

Une pratique « qui interroge d'un point de vue éthique »

Mais chez certains députés, ces justifications continuent de questionner. « *Au sein du groupe socialiste, nous n'avons jamais rien demandé de tel. S'il y a une explication logique, qu'on nous la donne* », déclare la députée (PS) du Puy-de-Dôme Christine Pires Beaune. Dans la majorité, une vingtaine d'élus ont déjà réclamé l'annulation de cette hausse. Et, mardi, le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, a assisté à la réunion de groupe des députés LRM pour rassurer ceux qui avaient exprimé leur refus de se voir associer une telle mesure.

Une autre explication est avancée. Depuis le 1^{er} mars 2018, la DMD peut servir à compléter « le crédit affecté à la rémunération des collaborateurs » lorsque les élus l'ont épuisé. Les députés, qui peuvent embaucher jusqu'à cinq collaborateurs parlementaires, disposent chaque mois de 10 851 euros pour payer leurs salariés, ce qui reste insuffisant pour la majorité d'entre eux. Une pratique qui « n'est pas illégale, mais qui interroge d'un point de vue éthique », selon un connaisseur du Parlement.

Lire aussi | [Comment les députés ont-ils utilisé les 81 millions d'euros de réserve parlementaire ?](#)

« Je n'ai jamais dépensé cet argent pour payer un seul courrier, mais pour payer mes attachés parlementaires, les augmenter et en embaucher un de plus. Si on doit augmenter une enveloppe, c'est bien celle des collaborateurs », soutient Loïc Dombreval, député (LRM) des Alpes-Maritime, qui fait partie de ceux qui ont utilisé la totalité de leurs crédits DMD.

En 2018, l'enveloppe pour les attachés parlementaires avait déjà été augmentée de 10 %. « Ça améliorera les conditions de travail de nos collaborateurs qui nous aident à rédiger les amendements, à vérifier la jurisprudence et le droit », affirme le député (LRM) de l'Hérault, Jean-François Eliaou.

Besoin de transparence

« Si vous voulez vraiment renforcer la capacité d'action du Parlement qui est probablement le plus faible de toutes les grandes démocraties occidentales par rapport à l'exécutif, il faut donner plus de moyens non pas pour les députés, mais pour les fonctionnaires de l'Assemblée. Il faut qu'elle puisse recruter et mettre une partie de ce personnel expert au service des groupes d'opposition et de la majorité », considère Benjamin Morel, maître de conférences en droit public à l'université Paris-II. Depuis 2017, les effectifs de fonctionnaires au Palais-Bourbon ont été réduits de 15 % au profit des contractuels.

Lire aussi la tribune : [« La réduction du nombre de députés n'est pas conciliable avec la démocratie et le pluralisme »](#)

Le train de vie des députés reste un sujet épineux. La loi de 2013 sur le non-cumul des mandats et celle sur la moralisation de la vie publique en 2017 ont apporté une grande partie des réponses aux dérives financières parfois constatées sous des législatures antérieures et au besoin de transparence exprimé dans l'opinion publique.

Lire aussi | [Commission, motion de censure, questeurs : s'y retrouver dans le vocabulaire de l'Assemblée](#)

La réforme constitutionnelle avortée au début du quinquennat prévoyait ainsi la réduction d'un tiers du nombre de parlementaires à moyens constants. Un débat qui pourrait ressurgir sous la prochaine législature.

Mariama Darame

Services

CODES PROMOS

avec Global Savings Group

- Yves Rocher : -50% sur une sélection d'articles
- Red SFR : 15€ de remise sur votre panier
- Nike : jusqu'à -50% sur les articles en promotion
- AliExpress : 5€ offerts dès 10€ d'achats
- Europcar : -15% sur votre location de voiture

- Boohoo : -50% sur plusieurs catégories
- Made.com : 50€ offerts dès 500€ d'achats

Tous les codes promos